



Plan départemental d'actions de sécurité routière

PDASR 2021

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE

Le mot du Préfet

L'année 2020 s'est terminée sur un constat positif pour la sécurité routière dans le département des Alpes-Maritimes avec un nombre d'usagers tués sur nos routes qui n'a jamais été aussi bas.

Cette baisse circonstanciée de la mortalité peut s'expliquer en partie par la réduction de la circulation provoquée par les périodes de confinement, le couvre-feu ou encore le télétravail.

Si l'on ne peut que se réjouir de ce constat, l'augmentation du nombre de suspensions administratives de permis de conduire ayant pour cause la vitesse et notamment des très grands excès de vitesse attestent d'un relâchement dans les comportements.

Par ailleurs, la part toujours élevée d'usagers de deux-roues motorisés tués sur nos routes démontre que ce sujet reste un enjeu majeur du département.

Ces éléments doivent nous inciter à continuer et renforcer les actions de sensibilisation pour cette année 2021 malgré les difficultés inhérentes aux conditions sanitaires.

C'est pourquoi le lancement du deuxième véhicule de la Maison de sécurité routière itinérante (MSRI) des Alpes-Maritimes permettra de mettre en place des actions de prévention sur l'ensemble du département à destination des usagers de deux-roues motorisés, et des utilisateurs d'engins de déplacements personnels motorisés que sont les trottinettes électriques, les gyropodes et autres overboards. Ces ateliers de sécurité routière permettront également de sensibiliser l'ensemble des usagers sur le risque routier et sur le partage de la route.

Ce plan départemental d'action de sécurité routière 2021 démontre tout d'abord ma volonté de pérenniser certaines actions de sensibilisation à destination des usagers de deux-roues motorisés comme les actions « Courbes et Trajectoires » mais il confirme également mon souhait de continuer à sensibiliser les plus jeunes dans les établissements scolaires au risque routier avec le déploiement régulier de ce dispositif innovant qu'est la MSRI. Il illustre en outre ma détermination à élargir nos domaines d'actions en retenant des nouveaux projets à destination des usagers vulnérables comme les cyclistes.

Aussi, je souhaite remercier vivement toutes celles et ceux qui s'investissent dans cette politique qui a pour vocation de protéger nos concitoyens.

Ce sujet est aussi l'affaire de tous et je vous invite vivement à diffuser largement ce document autour de vous.



Le Préfet des Alpes-Maritimes

SOMMAIRE

I/ Pilotage de la politique départementale de sécurité routière.....	4
1) La mission de sécurité routière en préfecture.....	4
2) Les outils de la politique départementale de sécurité routière.....	4
3) Les réunions de suivi de sécurité routière.....	6
II/ Bilan de l'insécurité routière en 2020.....	7
1) Bilan de l'accidentalité routière.....	7
2) Évolution de l'accidentalité au cours des 12 premiers mois (comparaison 2019/2020).....	7
3) Evolution du nombre de tués par jour de la semaine au cours des 12 derniers mois.....	7
4) Évolution du nombre de tués par tranche horaire au cours des 12 derniers mois.....	8
5) Évolution par tranches d'âge au cours des 12 derniers mois.....	8
6) Répartition des accidents mortels par zone de compétence.....	9
7) Répartition des tués par catégories d'usagers.....	10
8) ATB sur les douze mois de 2016 à 2020.....	10
III/ Bilan du PDASR 2021.....	11
1) Actions réalisées.....	11
2) Budget 2021.....	11
3) La maison de sécurité routière itinérante (MSRI).....	12
4) Le matériel du pôle sécurité routière.....	13
IV/ Élaboration du PDASR 2021.....	14
1) Budget.....	14
2) Méthode d'élaboration du PDASR 2021.....	14
3) Actions retenues en 2021 : répartition et analyse par enjeu.....	16
V/ PDCR 2021.....	27
1) La politique nationale de lutte contre l'insécurité routière par le contrôle.....	27
2) Bilan des actions de répression effectuées en 2020 dans les Alpes-Maritimes	28
3) Bilan des suspensions.....	29
4) Le parc des appareils de contrôle – sanction automatisé (CSA).....	31
5) Le contrôle automatisé couplé avec la vidéo – protection.....	32
6) Orientations pour l'activité « radars » pour le département.....	33
7) Les actions de contrôle du PDCR.....	34

I/ Pilotage de la politique départementale de sécurité routière

1) La mission de sécurité routière en préfecture

Au sein de la préfecture des Alpes-Maritimes, le directeur de cabinet est chargé de mettre en œuvre la politique de lutte contre l'insécurité routière définie par le Préfet, assisté du bureau de la sécurité routière et de l'ordre public, et plus particulièrement du pôle coordination et sécurité routière.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) apporte son expertise au Préfet ainsi qu'aux collectivités locales sur la problématique sécurité routière. À ce titre, la DDTM est un acteur essentiel de la mission. Elle est également chargée de la gestion du parc des radars et renforce l'équipe de la préfecture avec un agent chargé de la mission deux-roues motorisés.

Les intervenants de sécurité routière, en complément des associations, mettent en œuvre des actions de prévention sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.

2) Les outils de la politique départementale de sécurité routière

Le budget opérationnel 207 (BOP 207) est un budget régional dédié à la prise en charge des dépenses relatives à la sécurité routière et notamment au portage financier de l'animation des réseaux des chefs de projet, des coordinateurs, des observatoires de sécurité routière et des chargés de mission de Sécurité Routière (CMSR).

Le document général d'orientation (DGO) est l'outil de programmation départemental quinquennal qui définit les orientations d'actions de sécurité routière à mener.

Il permet à l'ensemble des partenaires institutionnels et autres acteurs locaux de partager l'analyse de l'insécurité routière du département et les enjeux qui en découlent, afin de se mobiliser autour d'orientations et de véritables projets départementaux déclinés dans le cadre annuel des plans départementaux d'action de sécurité routière (PDASR).

Pour cette période 2018-2022, quatre enjeux nationaux ont été retenus :

- Le risque routier professionnel ;
- La conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants) ;

- Les jeunes ;
- Les seniors.

Un enjeu supplémentaire local a été retenu :

- Les deux-roues motorisés.

Afin de mener à bien ces objectifs, le corps préfectoral départemental dispose donc de deux documents annuels : le plan départemental de contrôle routier (PDCR) et le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), représentant respectivement chacun les deux domaines d'action opérationnelle de la préfecture – le volet répressif et le volet préventif.

Le PDASR, élaboré chaque année, est un outil opérationnel qui regroupe l'ensemble des actions proposées par les partenaires locaux de la sécurité routière (les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales, les associations et le réseau des intervenants de sécurité routière (IDSR). Son objectif est de coordonner les actions de prévention liées à la sécurité routière effectuées dans le département et de s'assurer de leur bonne réalisation. Ces actions du PDASR se déclinent en trois catégories :

- Actions bénéficiant d'une aide financière suite à appel à projets ;
- Actions bénéficiant d'un appui logistique soit par le prêt de matériel ou soit par la remise de supports ;
- Actions en régie organisées et réalisées par le pôle de la coordination sécurité routière.

En fin d'année N-1, un appel à projets est lancé selon les enjeux et axes prioritaires définis dans le DGO, et à partir d'une estimation de l'accidentalité pour l'année en cours. Les porteurs d'actions soumettent leurs propositions, étudiées par une commission composée de représentants des forces de l'ordre (gendarmerie, police, CRS), de la DDTM, de gestionnaires de voirie (conseil départemental, métropole Nice Côte d'Azur, Vinci Autoroute) et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ; cette commission est chargée d'examiner l'utilisation des subventions allouées l'année précédente et la concordance des propositions de projets avec les orientations établies pour le PDASR. Elle prête une attention particulière à l'innovation, l'implication d'autres partenaires, les effets à long terme, la campagne de communication construite

autour du projet, la durée, le nombre de personnes sensibilisées et les modalités d'évaluation du projet. Il est aussi demandé aux associations d'établir un bilan financier de leurs actions qui est aussi examiné.

Les financements sont accordés aux propositions d'actions répondant aux priorités fixées pour le PDASR. Une action peut être inscrite au PDASR sans obtention de subventions. Le financement n'est pas systématiquement demandé par les partenaires.

Le plan départemental de contrôle routier (PDCR) définit périodiquement les orientations et priorités en matière de contrôles routiers effectués par les forces de l'ordre, en adéquation avec le DGO et l'accidentalité locale. Le PDCR coordonne donc les efforts, notamment en rationalisant et en optimisant les moyens, de la gendarmerie et des polices (municipale et nationale). Cet outil vise à l'augmentation des possibilités pour un usager d'être contrôlé et d'optimiser l'application de nouveaux outils, qu'ils soient matériels ou juridiques. L'importance de la communication autour de ces contrôles doit être soulignée, puisqu'elle permet d'accentuer la portée de la politique de lutte contre l'insécurité routière déployée par les forces de l'ordre.

3) Les réunions de suivi de la sécurité routière

Tous les trimestres, sous la présidence du directeur de cabinet, l'observatoire départemental de sécurité routière, les forces de l'ordre, la DDTM, les gestionnaires de voirie (Vinci autoroutes, le conseil départemental, la métropole Nice Côte-d'Azur), le chargé de mission deux-roues motorisés et le coordinateur se réunissent. À partir des remontées d'informations et de l'étude de l'accidentalité, les orientations pour les actions de contrôle, de prévention et, parmi celles-ci, les opérations à médiatiser dans le mois suivant sont décidées.

L'objectif de ces réunions de pilotage de la politique locale de sécurité routière dont la dernière s'est tenue le 9 mars 2021, est d'unir les acteurs du département, de concentrer les forces et moyens disponibles sur les enjeux forts du département en s'adaptant au mieux à la réalité des spécificités locales.

II/ Bilan de l'insécurité routière en 2020

1) Bilan de l'accidentalité routière

Au 31 décembre 2020, 43 décès d'utilisateurs de la route étaient comptabilisés :

Bilan mensuel de l'accidentalité départementale en 2020													
Mois	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Accidents	91	72	47	18	68	80	104	88	97	54	48	58	825
Tués	4	2	5	0	0	3	6	8	6	2	1	6	43
Blessés	126	81	54	23	78	93	126	111	112	58	57	65	984
Blessés Hospitalisés	56	27	17	9	21	17	46	22	35	17	11	22	300

2) Evolution de l'accidentalité au cours des 12 premiers mois (comparaison 2019/2020)

	2020	2019	Evolution	Moyenne des douze premiers mois de 2016 à 2019
Accidents corporels	825	1156	-331	1275,3
Tués	43	58	-15	57
Blessés	984	1333	-349	1495
Blessés hospitalisés	300	440	-140	470

Les modifications en matière de déplacement (couvre-feu) et la réduction des trajets domicile-travail (télétravail) expliquent en grande partie une accidentalité routière moindre.

3) Evolution du nombre de tués par jour de la semaine au cours des 12 derniers mois

	2020	2019	Évolution	Moyenne des douze premiers mois de 2016 à 2019
Lundi	9	5	-4	7
Mardi	5	4	-1	7,8
Mercredi	6	8	-2	9,8
Jeudi	5	10	-5	7
Vendredi	4	10	-6	9,8
Samedi	6	12	-6	8,3
Dimanche	8	9	-1	7,5

La majorité des accidents se concentre les dimanche et lundi avec respectivement 8 et 9 accidents mortels.

4) Evolution du nombre de tués par tranche horaire au cours des 12 derniers mois

	2020	2019	Évolution	Moyenne des douze premiers mois de 2016 à 2019
06h00 à 12h00	13	18	-5	16,3
12h00 à 20h00	17	20	-3	25,5
20h00 à 06h00	13	20	-7	15,3

La tranche horaire la plus touchée se situe entre 12 h et 20 h. Elle concentre 17 accidents mortels.

5) Evolution par tranches d'âge au cours des 12 derniers mois





	2020	2019	Évolution	Moyenne des douze premiers mois de 2016 à 2019
- de 25 ans	4	9	-5	9,3
De 25 à 44 ans	14	12	2	15,5
De 45 à 65 ans	18	20	-2	16,3
65 ans et plus	7	17	-10	16

Les usagers ayant entre 45 et 65 ans sont les plus touchés avec 18 usagers décédés.

6) Répartition des accidents mortels par zone de compétence

2020	ZONE	
	Police	Gendarmerie
JANVIER	4	0
FEVRIER	1	1
MARS	2	3
AVRIL	0	0
MAI	0	0
JUIN	2	1
JUILLET	5	1
AOUT	5	3
SEPTEMBRE	4	2
OCTOBRE	2	0
NOVEMBRE	1	0
DECEMBRE	3	3
	29	14

7) Répartition des tués par catégories d'usagers

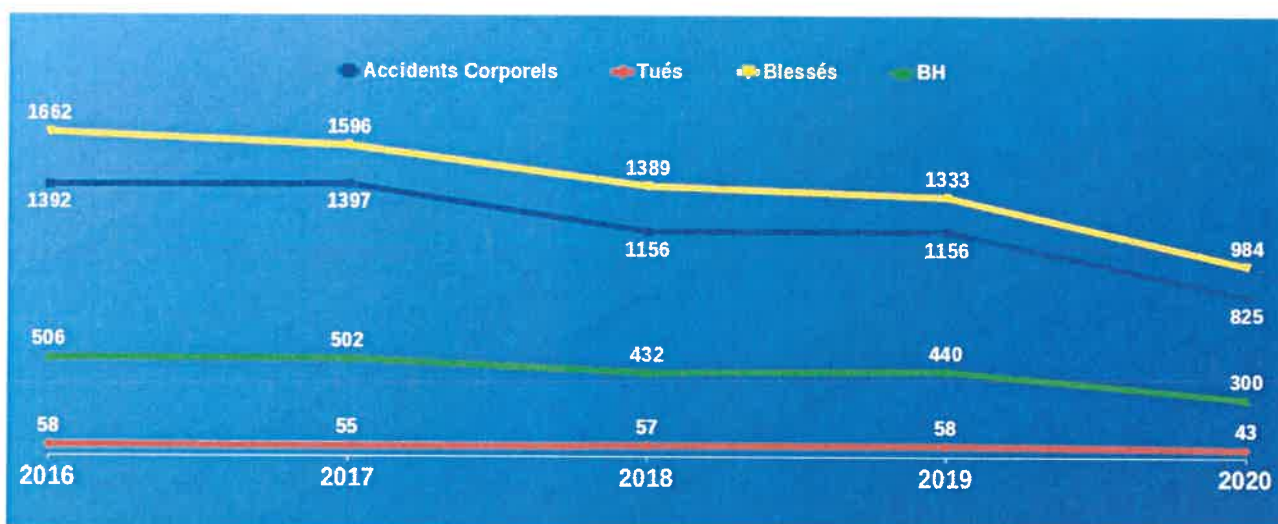
	2020	2019	Évolution	Moyenne des douze premiers mois de 2016 à 2019
	7	12	-5	10,3
	1	0	1	0
	19	27	-8	25,8
	1	4	-3	5,5
	4	4	0	2,8
	11	10	1	12,5

Le nombre d'usagers tués de deux-roues motorisés et de véhicules légers a baissé.

Ce nombre est en augmentation sur cette même période depuis 2016 et est resté stable en 2019.

On constate cependant que les usagers cyclistes et piétons ne sont pas concernés par la baisse constatée sur les autres catégories d'usagers.

8) ATB sur les douze mois de 2016 à 2020



Il est difficile de comparer l'année 2020 aux autres années. En effet, les périodes de confinement ainsi que de couvre-feu ont réduit le nombre d'usagers sur la route. On constate cependant une tendance à la baisse du nombre d'accidents, de blessés et de blessés hospitalisés sur les 5 dernières années.

Les modifications profondes des conditions de trafic au cours de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire et le caractère particulièrement atypique de cette année 2020, ont conduit l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) à prévoir, pour ses données conjoncturelles 2021, une double comparaison avec les données 2020 mais aussi 2019, année « avant crise sanitaire ».

III/ Bilan du PDASR 2020

1) Actions réalisées

Le PDASR 2020 comportait 54 projets d'actions. Pour le PDASR 2021, 55 projets ont été retenus.

En 2020, malgré les conditions sanitaires, plus de 200 jours d'actions cumulés ont eu lieu dans le département des Alpes- Maritimes et ont permis de sensibiliser plus de 15 000 personnes.

Les périodes de confinement ont mis un arrêt aux actions de sensibilisation.

Les actions à destination des seniors et des entreprises n'ont pu avoir lieu au cours de l'année 2020.

Le pôle sécurité routière a travaillé avec les associations afin de pouvoir remettre en place des actions de sensibilisation dans le respect des gestes barrière.

2) Budget 2020

Le montant du budget du PDASR en 2020 s'élevait à 119 154 €.

Pour mémoire, il était de 105 450 € en 2018 et 108 132 € en 2019.

S'agissant de la maison de sécurité routière itinérante (MSRI), depuis le début du projet en 2018, des subventions ont été accordées par :

- Le conseil départemental pour un montant de 40 000 € ;
- La région pour un montant de 50 000 € ;
- La communauté d'agglomération de la Riviera française pour un montant de 15 000 € ;

- La communauté des Pays des Paillons pour un montant de 5 000 € ;
- La délégation de sécurité routière (DSR) pour un montant de 50 000 €

3) La maison de sécurité routière itinérante (MSRI) et le « casque-choc »

La maison de sécurité routière itinérante (MSRI)



Ce dispositif, subventionné par la région, le Conseil départemental, la communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF), et la communauté de communes des Pays des Paillons (CCPP), a vocation à être composé de plusieurs véhicules aménagés et décorés et d'une remorque « casque-choc ».

Son objectif est la mise en place sur l'ensemble du département, et notamment le haut et moyen pays, d'actions de sensibilisation à la sécurité routière dans les collectivités, les établissements scolaires ou encore les entreprises.

Le premier véhicule, un Renault Master doté d'un atelier « éducation routière » avec des feux tricolores, des panneaux, des bicyclettes et des trottinettes, est opérationnel depuis septembre 2019. Plus de 50 jours d'actions de sensibilisation ont été effectués auprès des collégiens et lycéens du département.

Le second atelier « deux-roues et simulateurs » sera déployé pour l'année 2021 et des actions sont programmées avec les associations partenaires. La livraison du véhicule est intervenue au mois de juillet 2020 et il est en cours d'aménagement. Les simulateurs, les trottinettes électriques, les mannequins équipements, les kits casques ou encore les gilets airbag sont déjà acquis et utilisés pour des actions de prévention. Ils seront ensuite intégrés à la MSRI lorsque le deuxième véhicule sera opérationnel.

Ces ateliers permettront de sensibiliser les usagers à la pratique du deux-roues.

Avec la parution du décret du 23 novembre 2019 et la mise en place d'une réglementation à destination des engins de déplacement personnels, la préfecture s'est dotée de trottinettes électriques afin de proposer un atelier à destination des utilisateurs de ces nouveaux engins de déplacement individuels.

Le « casque-choc »

À l'initiative de la Préfecture des Alpes-maritimes, une convention a été signée le 23 mai 2019 entre le lycée des Eucalyptus, la société d'assurance Prévention MACIF et la délégation de sécurité routière (DSR).

Elle a pour objectif la construction d'un « casque-choc » qui reproduit l'impact d'une tête casquée contre un corps fixe.



Ce dispositif, élaboré et construit par les élèves du lycée des Eucalyptus dans le cadre d'un projet pédagogique, leur permettra de s'investir dans la sécurité routière. Une fois ce dispositif achevé et opérationnel, les élèves seront formés afin d'animer cet atelier de pairs à pairs dans les établissements scolaires. Compte-tenu des conditions sanitaires particulières de 2020, le projet a été étalé sur une année supplémentaire.

La société d'assurance MACIF fournit les plans de construction et finance la construction de cette remorque « casque-choc » qui représente un coût d'environ 40 000 €. Elle sera ensuite cédée à la Préfecture des Alpes-Maritimes.

4) Le matériel de la préfecture

La préfecture des Alpes-Maritimes dispose d'un test-choc. Cette remorque, équipée de deux sièges montés sur un rail, a pour objectif de reproduire le choc d'un accident à faible allure afin de démontrer l'utilité du port de la ceinture de sécurité.

Elle dispose également d'un véhicule Dacia Dokker, décoré, qui est utilisé pour tracter le test-choc, et faciliter les interventions des intervenants départementaux

de sécurité routière (IDSR) ; elle dispose également de tentes, d'oriflammes et d'enrouleurs aux logos de la préfecture des Alpes-Maritimes et de la sécurité routière, pour être identifiée et reconnue lors des actions.

Tous ces équipements sont mis à disposition des forces de l'ordre, des associations et des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) qui interviennent dans le cadre du PDASR.

IV/ Élaboration du PDASR 2021

1) Budget

Le montant du budget 2021 est le suivant : 107 376 € si le gel de 10 % du document de répartition initiale des crédits et emplois (DRICE) 2021 a lieu ou 96 638 € dans le cas contraire.

Le montant des subventions accordées aux associations partenaires s'élève à 93 595 €.

2) Méthode d'élaboration du PDASR 2021

Les orientations du PDASR 2021 se sont inscrites dans la continuité des trois orientations générales fixées par le PDASR 2020 ; à savoir la structuration de la politique locale, le développement d'actions nouvelles et le renforcement de la démarche partenariale.

Fin novembre 2020, un appel à projets a été adressé par le Préfet des Alpes-Maritimes aux acteurs départementaux de la sécurité routière. Les propositions d'actions devaient être transmises pour le 15 janvier 2020.

Cet appel à projets, accompagné d'une notice explicative, restituait les données estimatives au début du mois de décembre 2020 de l'accidentalité comparée départementale.

Il précise par ailleurs les priorités fixées par le Préfet pour le PDASR 2021 :

- les usagers vulnérables et notamment les piétons, les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) et les modes de déplacement doux ;
- les jeunes en favorisant les actions de sécurité routière en milieu éducatif et sur les lieux de rassemblement festifs ;
- les usagers de deux-roues motorisés en favorisant les actions sur la maîtrise hors agglomération et sur le partage de la route en agglomération ;

- les seniors en favorisant notamment l'accompagnement en tant que piéton ;
- la lutte contre la conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants) ;
- le risque routier professionnel pour les 24-65 ans (trajets domicile-travail et déplacement professionnels) ;
- les distracteurs de conduite comme cause croissante d'accidents ;
- le respect du code de la route ;
- La vitesse et le non-respect des règles du code de la route.

Les projets ont été ensuite examinés par un comité de sélection composé de représentants des services de l'État : forces de l'ordre et préfecture.

L'appel à projets et sa notice explicative précisent les critères de sélection pour l'inscription au PDASR et l'obtention de subventions, à savoir :

- L'adéquation entre l'orientation d'action et les enjeux fixés pour 2021 ;
- Le caractère innovant de l'action ;
- L'implication d'autres partenaires, notamment les collectivités territoriales, y compris sur le plan financier (le détail budgétaire de l'action et l'utilisation de la subvention doivent être mentionnés) ;
- Les effets à long terme ;
- La communication prévue autour de l'action ;
- La durée de l'action ;
- Le nombre de personnes sensibilisées ;
- Les modalités d'évaluation du projet (un bilan est demandé pour chaque action).

De plus, il a été précisé que tout dossier incomplet serait refusé, sachant qu'un bilan des actions réalisées en 2020 était exigé.

Depuis 2019, la préfecture impose aux associations d'utiliser le CERFA 15059-02 afin d'avoir un compte-rendu financier de la bonne utilisation des subventions.

3) Actions retenues en 2021 : répartition et analyse par enjeu

Dans le cadre du PDASR 2021, 55 projets ont été retenus. En 2020, ce nombre s'élevait à 54. On dénombre également 9 nouveaux porteurs de projets notamment à destination des usagers vulnérables cyclistes.

Ces nouveaux porteurs de projets sont : Choisir, Cyclotrope, la Mairie de Menton, Mediapsy Azur, la Mission locale Nice Côte d'Azur, Nice à vélo et enfin la Police municipale de Vallauris.

Les actions prévues sur le littoral à destination des usagers de deux-roues motorisés n'ont pu avoir lieu en 2020 et ont été représentées en 2021.

Répartition des projets retenus par enjeu en 2021 :

2021		
Enjeux	Nombre de Projet d'actions	Répartition en pourcentage
Jeunes	15	27 %
Seniors	4	7 %
Deux-roues motorisés	14	25 %
Risque professionnel	4	7 %
Tout public	10	18 %
Alcool/Stup	3	5 %
Usagers vulnérables cyclistes	5	9 %
	55	100 %

Les enjeux les plus représentés dans les actions inscrites au PDASR sont à destination des jeunes ainsi que les usagers de deux-roues motorisés.

Répartition des projets retenus par association en 2021

2021	
Associations	Nombre de Projets d'actions
AgirABCD	2
Association Prévention Routière	4
ASCEE	3
Choisir	1
Conseil Départemental	5
Cyclotrope	1
Ecole de de vie	2
ESM06	3
FFMC	3
G-Addiction	6
Issautier	1
Mairie de Menton Service Education	1
MediaPsy azur	1
Mission locale Nice Côte d'azur	1
Montjoye	1
MSR06	9
Nice à vélo	1
PM de Vallauris	1
Tortue team	3
Vigi2Roues	5
Ville de Grasse	1
	55

Enjeu « Risque Professionnel »

(en jaune les nouveaux projets présentés en 2021)

4 actions ont été retenues :

G-Addiction	Risque routier en milieu professionnel
Vigi2Roues	SENSIBILISATION AU RISQUE ROUTIER DANS LE CADRE DU TRAJET DOMICILE / TRAVAIL et MISSIONS
Vigi2Roues	Sensibilisation aux risques routiers en entreprises
Conseil Départemental	Page Intranet Sécurité Routière à destination de l'ensemble des agents du Conseil départemental

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre professionnel.

Dès octobre 2016, la délégation à la sécurité routière (DSR) faisait du risque routier professionnel un enjeu fort en lançant l'appel national des entreprises en faveur de la sécurité avec 22 grands dirigeants qui les incitait à s'engager afin de mieux protéger leurs salariés dans leurs déplacements professionnels. La préfecture travaille également sur la création de « clubs entreprises de sécurité routière » en partenariat avec les sociétés Arkopharma et ADAMA.

Des actions seront également prévues dans le cadre de la semaine des « journées de la sécurité routière au travail ». La préfecture des Alpes-Maritimes prévoit de mettre en place des ateliers à destination de tout le personnel. L'objectif de ces actions de sensibilisation en milieu professionnel est de faire évoluer les mentalités et de diminuer le nombre d'accidents pour les trajets domicile-travail et lors des missions.

Enjeu « Seniors »

4 actions ont été retenues :

AGIRabcd	AGIROUTE : Sensibilisation des seniors comme piéton (code de la route, règles de sécurité)
Association Prévention Routière	SENIORS PIETONS & NOUVELLES MOBILITES
Ecole de vie	Sensibilisation des seniors
MSR06	Sensibilisation et formation en direction des seniors conducteurs et piétons

La marche étant un moyen de mobilité privilégié chez les seniors, il est à noter la prédominance des actions destinées aux piétons seniors afin de les sensibiliser aux risques en tant que piéton.

Enjeu « Deux-roues motorisés »

17 actions ont été retenues :

ASCEE	Courbes et trajectoires
ASCEE	Salon de la moto
ASCEE	Trajectoires d'altitude
Esprit Motard	Sensibilisation en Milieu Scolaire-Projet pédagogique « Soigne ton Scoot ! »
Esprit Motard	Action 1 : Pauses Relais Motards Action 2 : Prévention et sécurisation
FFMC	Relais FFMC – CALMOS
FFMC	Formation post-permis des 2/3 roues motorisés pour plus de sécurité, de sérénité (stage AFDM)
Tortue Team	Stage de sensibilisation aux risques « littoral & agglomération »
Tortue Team	Stage de perfectionnement sur circuit
Tortue Team	Stage de maîtrise d'un 2RM sur route
Vigi2Roues	Action de sécurité routière conjointe Alpes-Maritimes-Corse du Sud Usagers de deux-roues motorisés
Vigi2Roues	RALLYE DE SECURITE ROUTIERE MOTO VIGI2ROUES
Ville de Grasse	Fête du 2 roues et de la sécurité routière 2021 à Grasse
Conseil Départemental	2RM et infrastructures routières

Pour l'année 2021, la sécurité des « deux-roues motorisé » constitue toujours un enjeu majeur pour le département des Alpes-Maritimes. En effet, en 2020, malgré la baisse des indicateurs d'accidentalité dans le département, 19 conducteurs de deux-roues motorisés > 50 cm³ (zone police et gendarmerie) ont perdu la vie.

La préfecture, en partenariat avec les associations spécialisées dans la sensibilisation des usagers de deux-roues motorisés propose des actions sur la bande littorale qui concentre la majorité des usagers de deux-roues motorisés tués dans le département.

Organisée depuis de nombreuses années dans le département des Alpes-Maritimes, l'action intitulée *Courbes et trajectoires*, est menée conjointement par la préfecture et les forces de l'ordre. La mise en place d'une charte de partenariat entre la préfecture, la GMF et l'ASCEE a permis d'équiper tous les participants des actions *Courbes et trajectoires* de gilets airbag sur la durée de leur journée de sensibilisation.

Depuis le 25 octobre 2019, le code de la route reconnaît les nouveaux engins de déplacements personnels motorisés (EDPM) comme une nouvelle catégorie de véhicules et en définit le statut. Afin de lutter contre les comportements dangereux observés, de promouvoir une utilisation responsable et plus sûre de ces engins et de retrouver un usage apaisé des trottoirs pour les piétons, et en particulier les plus vulnérables, la préfecture a demandé aux associations telles que *G-Addiction* ou *Vigi2roues*, de mettre en place des actions de sensibilisation à destination des usagers de ces nouveaux moyens de déplacement et leur proposera le déploiement du second véhicule de la MSRI.

Le pôle sécurité routière s'est doté en 2019 de gilets et blousons airbag pour effectuer des démonstrations de déclenchement et inciter les usagers de deux-roues motorisés à s'équiper, en leur faisant la démonstration de l'efficacité de ce nouvel équipement de sécurité. Le 7 mars 2020, un atelier de démonstration, animé par un intervenant départemental de sécurité routière (IDSR), s'est déroulé devant une enseigne de vente de deux-roues motorisés. Ces actions ont été relayées par les services de communication de la préfecture via les réseaux sociaux. Cette démarche est toujours d'actualité en 2021.

Une convention de partenariat a été signée entre la GMF, l'ASCEE et la Préfecture des Alpes-Maritimes qui prévoit l'acquisition et la mise à disposition de gilets airbag pour les journées *Courbes et Trajectoires* à tous les participants. Cette initiative, inédite en France, permet de sensibiliser les participants au port de cet équipement de sécurité et de promouvoir son utilisation.

Enfin, la préfecture des Alpes-Maritimes est à l'initiative d'une action de sécurité routière inédite et innovante intitulée « action Nice-Corse ». En effet, la préfecture de Corse du sud, constate une augmentation des accidents deux-roues motorisés dont la typologie est majoritairement significative sur des continentaux « touristes motards » sur l'île de beauté. La topographie, la configuration des

réseaux traversés, le côté « villégiature » et le manque d'expérience confortent cette problématique. La préfecture des Alpes-Maritimes, la préfecture de Corse du sud et l'association *Vigi2roues*, acteur de prévention du risque routier pour les deux-roues motorisés, proposent une action commune d'envergure. Des ateliers de sécurité routière auront lieu sur le port de Nice au départ, sur le bateau pendant la traversée et enfin à l'arrivée en Corse.

Enjeu « Tout public »

10 actions ont été retenues :

Esprit Motard	Journées SR grand public
G-Addiction	L'escape-game de la sécurité routière
G-Addiction	Village innovant autour des nouvelles mobilités (EDPM)
MSR06	Partage de la route 4 roues / 2 roues / poids-lourds. Sensibilisation aux dangers de l'angle mort.
MSR06	Déplacement et animation du test-choc (collèges, lycées, facultés, entreprises et forums)
MSR06	Stage de citoyenneté + complément de peines TGI SPIP de Grasse
MSR06	Evaluation des aptitudes à la conduite des cérébraux-lésés
Conseil Départemental	Fiche technique concernant l'implantation de dispositifs d'aménagement routiers (ralentisseurs, plateaux traversant)
Conseil Départemental	Renforcement de la communication sur les zones de gravillons et mise à la disposition de tous d'une fiche technique concernant les Enduits Superficiels d'Usure (ESU)
Conseil Départemental	Messages de prévention SR sur panneaux à messages variables

Enjeu « Jeunes »

(en jaune les nouveaux projets présentés en 2021)

15 actions ont été retenues :

AGIRabcd	AGIROUTE JEUNES
Association Prévention Routière	« Supercircul » pour les plus jeunes
Association Prévention Routière	« Mobiligo » pour les jeunes
Ecole de vie	Piste cyclable pédagogique
FFMC	Formation de 2 intervenants ERJ* en Etablissement scolaire pour sensibiliser dès le plus jeune âge aux risques routiers (* ERJ = Éducation Routière pour la Jeunesse)
G-Addiction	Campagne de sécurité routière par les pairs dans les collèges et casernes #styalive
G-Addiction	Sécurité routière par les pairs Lycées et campus
ISSAUTIER	Sensibilisation des lycéens sur le risque routier concernant la conduite des deux roues motorisés (lycées d'enseignement général et professionnel ainsi que les centres de formation d'apprentis)
Mairie de MENTON Service Education	Education routiere pour scolaires et adultes handicapés
Mediapsy azur	La sécurité routière comme outil de travail avec les jeunes
MONTJOYE	Village prévention routière – PASSAJ'OBLIGATOIRE
MSR06	Formation sécurité routière pour les lycéens pro / pré apprentis
MSR06	PISTE Education Routière M S R I Dans les Ecoles Primaires et Collèges
MSR06	Alternatives aux Poursuites TGI de Grasse Jeunes mineurs ayant commis une infraction au code de la route
Police Municipale de VALLAURIS	Sécurité routière en milieu scolaire

On peut noter l'importance de la prévention avec des actions à destination des plus jeunes, avec des actions prévues dans les établissements scolaires pendant les périodes scolaires (G-Addiction, FFMC, Issautier Prévention) et même en période de vacances (École de Vie et sa piste cyclable pédagogique).

Enfin, le déploiement et le maintien du premier véhicule de la Maison de sécurité routière itinérante (MSRI) avec la piste éducation routière dans le respect des gestes barrière, a permis la mise en place d'actions de prévention dans de nombreux collèges sur l'ensemble du territoire du département des Alpes-Maritimes.

Enjeu « Alcool/Stup »

Association Prévention Routière	Sam Capitaine de soirée
G-Addiction	Sécurité routière en milieu festif « partysafe »
MSR06	ORDONNANCE PENALE Conducteurs conduisant pour la première fois sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant.

L'association G-Addiction continue de proposer ses actions en milieu festif. Animées par des bénévoles qui vont au contact du public, ces actions permettent de sensibiliser aux risques de la conduire sous l'empire d'un état alcoolique ou sous stupéfiants.

L'association Prévention routière propose également de sensibiliser les jeunes lors de soirées sur ces mêmes thématiques.

Enjeu « Usagers vulnérables cyclistes »

CHOISIR	Remise en selle
Cyclotrope	Action de promotion des déplacements à vélo en sécurité au quotidien à destination des étudiants et du corps enseignant
Mission locale Nice Côte d'Azur	#(RE)METS-TOI EN SELLE
Nice à vélo	Visibilité et sécurité.
Vigi2Roues	ATELIERS EDPM (vélos, trottinettes, mono roues, overboards, etc) AUPRES DES LYCEENS

De nouveaux porteurs de projets ont proposé cette année des actions à destination des usagers vulnérables cyclistes. Ils proposent des ateliers sur la réglementation, sur l'équipement ou encore sur l'entretien des bicyclettes afin de rouler en toute sécurité.

V/ Plan départemental de contrôle routier (PDCR) 2020

Le versant répressif de la politique de sécurité routière, représenté par le plan départemental de contrôle routier (PDCR), est complémentaire au PDASR. Ensemble, ces deux documents forment une politique cohérente de lutte contre l'insécurité routière, avec une facette préventive et une répressive.

Si la prévention intervient en amont, afin de sensibiliser les cibles et de prévenir tout mauvais comportement, la répression est essentielle pour sanctionner en aval : il s'agit de faire comprendre les règles et de les faire appliquer.

1) La politique nationale de lutte contre l'insécurité routière par les contrôles

La réflexion gouvernementale sur la lutte contre l'insécurité routière est construite en trois axes, déclinés en dispositions ou mesures relatives au volet répressif :

– Le plan d'urgence de 26 mesures pour la sécurité routière (26 janvier 2015) :

- Renforcement des sanctions pour les conducteurs stationnant sur les passages piétons, trottoirs et pistes cyclables ;
- Relance du déploiement de radars de feux rouges (nouveaux radars tourelles) en les associant à un contrôle de la vitesse ;
- Poursuite de la modernisation du parc radars (radars chantiers et radars mobiles) ;
- Lutte contre le contournement de la loi en matière de contrôle automatisé (radars double-face) ;
- Action contre le défaut d'assurance ;
- Expérimentation sur les prélèvements salivaires pour le dépistage des stupéfiants ;
- Interdiction du port de tout système de type écouteurs, oreillettes, casques...

– La circulaire « renforcement de la lutte contre l'insécurité routière » (31 mars 2016), portant essentiellement sur l'accroissement des contrôles obtenu, en outre, par le biais d'une mise en application rapide et systématique des nouvelles prérogatives relatives à la lutte contre les conduites addictives :

- Doublement à court terme du taux d'utilisation journalier des voitures-radars ;
- Contrôles spécifiques sur les deux-roues motorisés ;
- Renforcement des services répressifs doublé par des actions visibles et de la médiatisation régulière de ces opérations de contrôle ;
- Mobilisation de l'ensemble des partenaires de la sécurité routière, dont les maires et leurs polices municipales afin de créer une coordination concertée et cohérente avec la police et la gendarmerie nationales.

– La circulaire « déploiement des radars automatiques pour 2018-2019 » (28 mars 2018), marque un changement de doctrine important dans l'historique du contrôle automatisé avec l'introduction du concept d'itinéraires leurres sans augmenter le parc des radars :

- La multiplication des zones signalées par des panneaux leurres au sein desquels les usagers seront susceptibles d'être contrôlés en plusieurs endroits de manière aléatoire est déclinée sous plusieurs aspects ;
- À terme, un équipement relèvera plusieurs infractions différentes (vitesse, feu, ceinture, téléphone, affectation de voie de circulation,...) ;
- L'externalisation de la conduite des voitures radars.

Le rapport du comité interministériel de la sécurité routière (9 janvier 2018) a défini trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat :

- L'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ;
- La protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- L'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons ou encore la mise en place de l'éthylotest anti-démarrage comme alternative à la sanction.

2) Bilan des actions de répressions effectuées en 2020 dans les Alpes-Maritimes

Afin de dresser un bilan des actions répressives menées sur l'année, plusieurs indicateurs peuvent être retenus dont :

- Le nombre de contrôles opérés en fonction des créneaux horaires ou des types de lieux ciblés comme prioritaires ;
- Le nombre de dépistages et d'infractions constatées relatives à la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants (en dehors des contrôles opérés suite à un accident ou au constat d'une infraction) ;
- Le rapport entre le nombre de dépistages et le nombre d'infractions relevées, qui permet de mesurer le ciblage de ces contrôles ;
- Le nombre de rétentions et de suspensions administratives du permis de conduire ;
- Le nombre de mesures d'immobilisation et de mise en fourrière par le préfet des véhicules des conducteurs dangereux.

La sélection d'un ou plusieurs indicateurs pour l'évaluation de la politique de répression en matière de sécurité routière s'opère en fonction des enjeux locaux prioritaires.

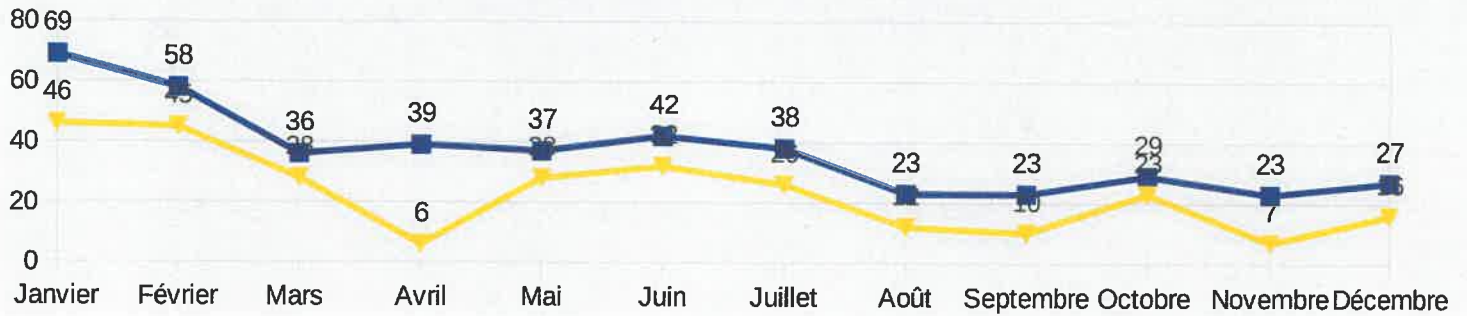
3) Bilan des suspensions 2020

Tableau des suspensions selon le motif pour l'année 2020

2020	GENDARMERIE				POLICE			
En nombres	Alcool L234	Vitesse R413	Stup L235	EAD R224-6	Alcool L234	Vitesse R413	Stup L235	EAD R224-6
Janvier	69	18	75		46	12	9	
Février	58	30	82		45	3	7	
Mars	36	45	53		28	0	2	
Avril	39	133	67		6	5	1	
Mai	37	134	57		28	18	5	
Juin	42	47	51		32	12	4	
Juillet	38	56	51	11	26	14	4	15
Août	23	43	44	30	12	9	4	13
Septembre	23	74	64	27	10	14	2	17
Octobre	29	33	57	12	23	19	8	4
Novembre	23	77	70	17	7	9	2	5
Décembre	27	43	59	21	11	8	4	10
Total année en %	17,5%	27,1%	28,7%	4,6%	11,0%	4,8%	2,0%	2,5%
Total Année	444	690	730	118	274	123	52	64

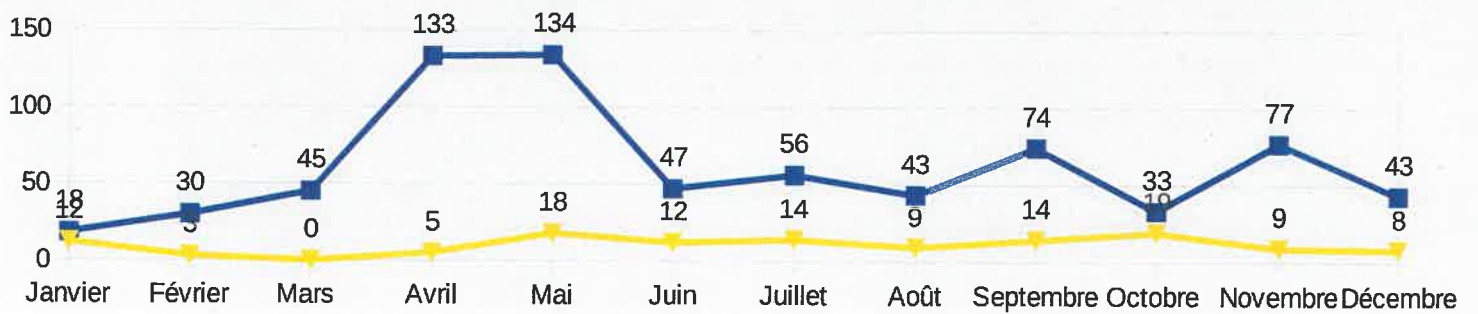
2020 Nombre de suspensions Alcool L234

Jaune : Police / Bleu : Gendarmerie



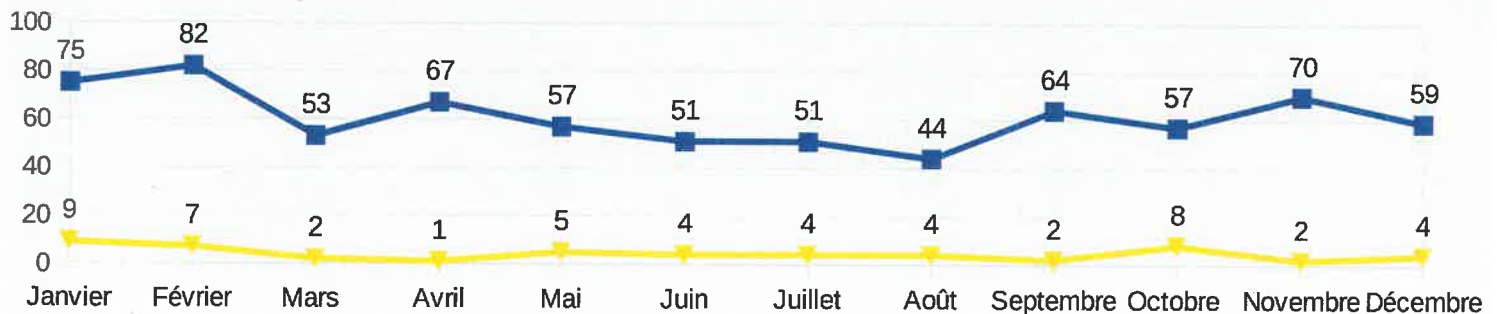
2020 Nombre de suspensions Vitesse R413

Jaune : Police / Bleu : Gendarmerie



2020 Nombre de suspensions Stup L235

Jaune : Police / Bleu : Gendarmerie



4) Le parc des appareils de contrôle – sanction automatisés (CSA)

Dans le département, 26 radars sont en fonctionnement :

- 2 radars discriminants (ETD) ;
- 22 radars fixes classiques (ETF) ;
- 1 radar autonome chantier pour 2 sites (ETC) ;
- 1 radar tronçon vitesse moyenne (ETVM)

En 2020, tous les radars sont en fonctionnement à l'exception :

- 1 radar discriminant sur l'autoroute A8 au niveau de Saint-Isidore dans le sens Italie-France. Il a été remplacé en janvier 2021.
- 4 radars fixes :
 - * sur la RM 6007, commune d'Eze sens Italie-France ;
 - * sur la Voie Mathis, entrée Magnan ;
 - * sur la RM 6098, commune de Saint-Laurent-du-Var, 2 radars vandalisés en janvier 2019. 1 échangé en décembre 2020 et le deuxième courant février 2021.

Nombre d'infractions par type d'appareil pour l'année 2020

Type d'appareil	Nombre d'infractions	Dont Etrangers (Immatriculation hors FR)
Total Vitesse Chantier	8216	3106
Total Vitesse Discriminant	82436	59736
Total Vitesse Fixe	402646	104514
Total Vitesse Moyenne	7	0
Total	493305	167356

En 2020, le nombre d'infractions concernant les radars ETD, ETC, ETM et ETF s'élève à 493 305.

Il est également à noter que le radar Chantier a été mis hors service par la tempête Alex qui a fortement touché le département.

Répartition des infractions par vitesse pour

	Nbr d'infractions	< 20 km/h	>=20 et <30 km/h	>=30 et <40 km/h	>=40 et <50 km/h	>=50 km/h
Total ETC	8216	7650	463	84	15	4
Total ETD	82436	75690	4797	1627	278	44
Total ETF	402646	365040	25185	7579	3064	1778
Total ETVM	7	7	0	0	0	0
Total général	493305	448387	30445	9290	3357	1826

91 % des infractions (soit 448 387) concernent des excès de vitesse inférieurs à 20 km/h.

Répartition des infractions par type de voies

	Autoroute	Agglomération	Route nationale	Route départementale	Chemin communal/Ouvrage d'art/Route secondaire/Voie spécialisée
Total ETC	0	0	0	8216	0
Total ETD	82436	0	0	0	0
Total ETF	195640	47558	30066	70265	59117
Total ETVM	0	0	0	7	0
Total général	278076	47558	30066	78488	59117

56 % des infractions relevées le sont sur autoroute (soit 278 076 infractions).

5) Le contrôle automatisé couplé avec la vidéo-protection

L'article R.121-6 du code de la route modifié par décret n°2018-795 du 17 septembre 2018 a étendu les catégories d'infractions « vidéo verbalisables ».

Pourraient être théoriquement relevées les infractions suivantes :

- Le port d'une ceinture de sécurité homologuée dès lors que le siège qu'il occupe en est équipé ;
- L'usage du téléphone tenu en main ou le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son ;
- L'usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules, de voies vertes et d'aires piétonnes ;

- L'arrêt, le stationnement ou la circulation sur les bandes d'arrêt d'urgence ;
- Le respect des distances de sécurité entre les véhicules ;
- Le franchissement et le chevauchement des lignes continues ;
- Le sens de la circulation ou les manœuvres interdites ;
- Les signalisations imposant l'arrêt des véhicules ;
- Les vitesses maximales autorisées ;
- Le dépassement ;
- L'engagement dans une intersection ou dans l'espace compris entre les deux lignes d'arrêt ;
- La priorité de passage à l'égard du piéton ;
- L'obligation du port d'un casque homologué d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur, d'un quadricycle à moteur ou d'un cyclomoteur ;
- L'obligation, pour faire circuler un véhicule terrestre à moteur, d'être couvert par une assurance garantissant la responsabilité civile ;
- Le port de plaques d'immatriculation dans les conditions prévues à l'article.

6) Orientations pour l'activité « radars » pour le département

L'activité du département sur cette thématique devra nécessairement évoluer pour intégrer l'évolution de la nouvelle doctrine sur le déploiement des radars et les évolutions attendues. Plusieurs orientations sont envisageables pour redynamiser la politique locale :

- La remise en état ou le remplacement par des radars discriminants des radars fixes dégradés fin 2018 ;
- Proposer des sites d'implantation pour intégrer l'expérimentation des radars tourelles qui a débuté en 2018 ;

- Faire un plan de contrôle routier sur 3 mois concernant les radars d'itinéraires avec une planification des rotations ;
- Accélérer la réimplantation des équipements (feux et vitesse) déposés en demandant le remplacement des équipements ;
- Demander le remplacement de tous les radars fixes du département par des radars tourelles (Mesta Fusion) multi-infractions ;
- Travailler avec la métropole pour définir les sites pour installer les cabines à disposer sur l'agglomération niçoise avec l'assistance du DCA (réunions de présentation avec les politiques et de travail avec les services techniques) ;
- Faire le point des travaux prévus avec Vinci autoroutes pour tenir compte des 2 mois d'attente pour les radars chantiers ;
- Mise en place des voitures-radars ;

7) Les actions de contrôle du PDCR

Pour le département des Alpes-Maritimes, des priorités ont été établies :

- L'installation d'un radar de feu rouge à l'entrée du tunnel a été demandé lors du Comité de sécurité du tunnel de Tende du 14 novembre 2019 du fait du comportement de certains usagers ;
- L'installation d'un radar vitesse sur l'autoroute A8 (sens Italie – France) dans la descente du Piccolaret ;
- Études sur un « aménagement global » de l'axe RM 336 / Polygone Riviera avec la Ville et la Métropole ;
- Demande de radars pour la ville de Cannes (4 voies concernées : Boulevard du Midi Louise Moreau, avenue du Docteur Picaud, avenue Maréchal Juin et avenue Michel Jourdan). Ils ont été installés en début d'année 2021 ;
- Proposition sur la mise en place d'un radar vitesse sur l'autoroute A8 (sens Italie– France) au niveau du tunnel de la Borne Romaine.

Les travaux se sont terminés sur la RM 6007 afin qu'elle soit équipée de 6 radars tourelles discriminants, capables à terme de contrôler la vitesse des véhicules dans les deux sens de circulation, le franchissement des feux, mais aussi d'effectuer des contrôles multi-infractions et multi-cibles. Ce site a été retenu, car il a été démontré par la mise en place du radar-chantier sur cet itinéraire que le facteur vitesse était avéré. La mise en service de cet équipement de terrain tourelle ETT situé sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin a été programmé au 28 janvier.

Le département étant frontalier avec l'Italie, des contrôles routiers associant les gendarmes à leurs homologues carabiniers sont par ailleurs organisés. Ces derniers alternent actions sur le territoire français et sur le territoire italien.

L'ensemble des opérations de contrôle et de répression opérées, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, doivent également faire l'objet d'une médiatisation particulière. La visibilité de ces actions auprès de l'ensemble des usagers de la route permet d'influencer leur comportement.